LA CONVENTION COMMERCIALE FRANCO-BELGE

Principales modifications apportées aux tarifs des produits intéressant l'industrie de notre active région

Depuis de longs mois, des conversations étaient engagées entre la France et la Belgique, dans le but de réaliser une entente économique susceptible de relier plus étroitement encore, entre elles, les deux nations sœurs.

Les difficultés étaient d'autant plus grandes que le gouvernement français travaille maintenant à la refonte totale de la nomenclature du tarif douanier, et que de son côté, la Belgique élabore un nouveau tarif qui bouleverse totalement le régime de ses importations. Grâce à la bonne volonté réciproque qui a présidé aux travaux des négociateurs, l'entente a pu se réaliser et le projet de loi portant approbation de la convention commerciale, signée le 12 mai dernier entre les deux pays, a été déposé mercredi matin sur le bureau de la Chambre.

Pour un certain nombre d'articles intéressant tout spécialement notre exportation, les nouveaux droits concédés par l'accord commercial franco-belge sont inférieurs aux droits prévus dans le projet de tarif belge, et même aux droits actuellement en vigueur.

En échange de ces concessions, des réductions des droits et coefficients actuels, ont été accordées en plein accord avec les producteurs français, de sorte que dans son ensemble la convention du 12 mai marque pour les deux pays une étape heureuse dans la voie de la coopération économique plus étroite et plus complète.

Voici les tarifs des principaux articles intéressant spécialement les industries de notre région.

Tarifs perçus à l'entrée en France

No du Tarif Français	MARCHANDISES	Droits et coefficients convenus — Base Kgr.	Droits Fr.	Coeffic.
168	Pâtes de cellulose chimique :			
	a) Sèches	100	2 »	3
	b) Humides	100	3 »	1,5
181	Briques pleines de toutes formes et dimensions.	100	0 15	1,5
	Briques pleines de moins de 2 décimètres cubes.	»	0 50	3
	Briques autres de toutes formes et dimensions.	»	0 75	3
349	Verres bruts, coulés, de toutes épaisseurs ou sans stries ou perforations, verres coulés ou moulés de toutes formes et dimensions, dalles, tuiles, tuyaux pour toitures, vitrages, canalisations ou pavements en verre ordinaire	100	4 50	4
349 bis	Les mêmes en verre extra blanc de couleur ou légèrement teinté, à l'exclusion de la teinte naturelle du verre	100	6 »	3,5
349 ter	Les mêmes imprimés ou diamantés	100	10 »	3,5
450	Gobeleterie de verre ou cristal unie ou moulée, blanche ou de couleur naturelle.	100	4 »	4
	Gobeleterie teintée dans la masse et unicolore.	100	6 »	4
	Gobeleterie rodée, taillée au gravée, autrement que pour effacer les traces de l'attache dite poutil	100	16 »	2,8
	Gobeleterie décorée d'or, de couleur ou autrement	100	32 »	2,8
551	Verres à vitre :			
	Ordinaires dont la superficie ne dépasse pas 0 mq. 50	100	6 50	4,5
	Ordinaires dont la superficie excède 0 mq. 50.	100	11 50	3
557	Bouteilles, fioles et flacons ordinaires, pleins ou vides, d'une capacité d'un demi-litre et plus.	100	3 50	4
	D'une capacité inférieure à un demi-litre.	100	5 »	4
	LES TISSUS			
433	Tissus de coton mélangé, le coton dominant en poids. — Etoffes.	100	124 »	4
440 à 441 bis	Tissus de laine pure, draps casimirs et autres, tissus foulés et tissus ras, non foulés. — Tissus pour habillement, draperie et autres, pesant au mètre carré, lisières comprises, 250 grammes au plus.	100	140 »	3,7
	De 251 à 451 gr. inclusivement.	100	220 »	3,7
	De 401 à 550 gr. inclusivement.	100	180 »	3,7
	De 551 à 700 gr. inclusivement.	100	140 »	3,7
	Plus de 700 grammes	100	110 »	3,7
441 ter	Drapés unis, teints en pièces dits « Amazone », peignés et cardés, pesant au mètre carré, lisières comprises, 400 grammes au plus. 401 grammes et au-dessus **(Mêmes droits que de 440 à 441 bis, suivant catégories).**	100	230 »	3,7

Tarifs perçus à l'entrée en Belgique

No du Tarif Belge	MARCHANDISES	Droits et coefficients convenus — Base Kgr.	Droits Frs	Coeffic.
844	Bouteilles dites « Champenoises »	100	2 50	3
845	Gobeleterie de verre ordinaire sans combinaison avec d'autres matières non dénommées ailleurs :			
	a) Commune, c'est-à-dire unie ou moulée sans dessins, ni passée à la meule, ni polie, ni taillée, ni gravée, ni décorée d'une matière quelconque.	100	5 »	3
	I. En verre verdâtre commun ou brun.	100	5 »	3
	II. Blanche, même unie ; blanche transparente.	100	7 50	3
	III. Colorée dans la masse ou doublée, ou d'un blanc opaque	100	10 »	3
	b) Simplement moulée avec relief ou avec bouchons façonnés, ou ornement par la taille, le rodage à l'émeri, etc.	100	12 »	3
	c) Polie ou dépolie, rodée, taillée, gravée à l'acide ou autrement :			
	I. De couleur naturelle ou blanche transparente.	100	20 »	3
	II. Autre (teintée dans la masse, colorée, etc.).	100	25 »	3
	d) Peinte, dorée, argentée ou décorée autrement.	100	30 »	3
	LES TISSUS			
509	Tissus de bonneterie	100	13 %	
511	Tissus en soie pure. — Tissus mélangés de laine. — Tissus mélangés de coton. — Tissus mélangés d'autres matières **(13 % de la valeur).**			
520	Lisières de drap	100	20 »	2
527	Tissus de bonneterie :			
	a) En laine pure, pesant par mètre carré :			
	1. Moins de 200 grammes.	100	130 »	4
	2. 200 grammes et plus	100	115 »	4
528	Tissus de laine non dénommés ni compris ailleurs :			
	a) De laine pure pesant par mètre carré :			
	1. Moins de 200 grammes	100	130 »	4
	2. De 250 à 350 grammes inclusivement	100	115 »	4
	b) Autres pesant par mètre carré moins de 200 gr.	100	85 »	4
559	Fils de lin, de chanvre et de ramie **(Exempts).**			

Lire toutes les Semaines le " RÉVEIL ILLUSTRÉ "
En vente partout -- Seize pages -- Vingt centimes

A propos de la déclaration des bénéfices commerciaux

UNE QUESTION DE SAINT-VENANT AU MINISTRE DES FINANCES

Notre ami Saint-Venant, député du Nord, vient d'adresser la lettre suivante au Ministre des Finances :

« J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me faire connaître votre sentiment sur la question suivante, relative à la déclaration des bénéfices commerciaux : Un commerçant exploite deux entreprises absolument différentes, complètement indépendantes l'une de l'autre, et ayant chacune leur autonomie spéciale. Elles ont leur comptabilité personnelle, sans aucun rapport financier, l'une avec l'autre.

» Pour l'une, la comptabilité a pu être établie par un compte, profits et pertes, et le commerçant a déclaré en conséquence son bénéfice net.

» Pour l'autre, certaines circonstances ayant empêché l'établissement d'une comptabilité régulière, le commerçant dont il s'agit a déclaré son bénéfice forfaitaire basé sur son chiffre d'affaires.

» Cette manière de procéder qui est conforme à l'esprit de la loi, n'est pas admise par votre Administration qui prétend que le commerçant en l'espèce n'est pas fondé à opter pour deux systèmes différents ; il doit, d'après elle, opter pour un système unique, c'est-à-dire choisir pour les deux entreprises le bénéfice net ou le bénéfice forfaitaire. Est-ce régulier ? »

Les loteries foraines

L'attention de M. le Ministre de l'Intérieur a été appelée à diverses reprises sur la question de savoir s'il y avait lieu d'interdire les loteries foraines installées dans les fêtes locales qui, juridiquement, tombent sous le coup des articles 475, 5e et 477 du Code pénal et de la loi du 21 mai 1836 interdisant « toutes opérations offertes au public pour faire naître l'espérance d'un gain acquis par la voie du sort ». Il a été signalé, en effet, à M. le Ministre, que certaines de ce loteries offraient au public des lots assez importants, tels que pendules, montres, articles de bijouterie, couverts argentés, services en porcelaine, batteries de cuisine ; d'autres offrent au choix du gagnant entre un lot et une somme d'argent variant avec l'importance du lot obtenu.

Si les anciennes loteries pouvaient être tolérées sans inconvénients sérieux, tant en raison du peu de valeur des lots que du prix élevé des billets, et des chances assez nombreuses qu'elles offraient au public, il est pas douteux que les tombolas dont il s'agit, plus importantes à tous points de vue, ne tombent sous l'application de dispositions prohibitives ci-dessus visées.

Sans aller jusqu'à l'interdiction immédiate qui priverait de leurs moyens d'existence un grand nombre de gagne-petit souvent dignes d'intérêt et pourrait, en compromettant le succès des foires, porter préjudice aux commerces locaux, M. le Ministre estime qu'il convient de restreindre les dérogations apportées à la loi en ce qui concerne tant la valeur des objets mis en loterie que le prix, souvent assez élevé, des billets.

M. le Ministre de l'Intérieur a donc décidé après accord avec M. le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, de maintenir aux forains actuellement en possession d'état, le bénéfice de la tolérance qui leur a été accordée, mais en limitant à UN franc le prix maximum des billets, et à 8 fr., chiffre adopté déjà par la Préfecture de police, la valeur maxima des lots, sauf en ce qui concerne les objets de falence et de porcelaine dont la valeur pourra exceptionnellement s'élever à 20 fr. Il y aura lieu, d'autre part, de refuser à l'avenir aux forains qui solliciteraient la délivrance de nouveaux carnets d'identité, le droit de se livrer à des opérations de cette nature.

Le 46me anniversaire de la Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais

IL SERA FETE A LILLE LE 17 JUIN PROCHAIN

La Société des Sauveteurs du Nord et du Pas-de-Calais fêtera son 46e anniversaire le 17 juin prochain.

A 9 heures 30. — Réunion au siège.

A 10 heures. — Réception à la gare, par une délégation des sociétaires des sections qui seront conduits au siège, où seront offerts les vins d'honneur.

Vers midi, formation du cortège qui se rendra, précédé de la musique des sapeurs-pompiers, à la statue de Pasteur, où sera déposée une palme.

A 13 heures. — Banquet à l'hôtel Maréchal, rue Solférino, 302.

A 16 heures 30. — Salle de la Société Industrielle, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, distribution des récompenses et concert, avec le concours de la Symphonie de la Mutuelle des Défenseurs de Lille et d'artistes distingués.

Des places numérotées peuvent être retenues à l'avance, moyennant 2 fr., 1 fr. 50 et 1fr. S'adresser au bureau de la Société, 116, rue de l'Hôpital-Militaire, de 14 heures à 18 heures.

Un sport en honneur dans la région

LA COLOMBOPHILIE

Ce qu'on a fait pour son développement à Bully-Grenay

Un des sports favoris de la population laborieuse de notre région est, sans conteste, celui de la colombophile.

Déjà, avant la guerre, on constatait un nombre important de pigeonniers et des concours d'entraînement ou avec prix avaient lieu chaque semaine avec des parcours quelquefois très longs.

M. GUILLAUME
Président d'Honneur
de la Fédération
Colombophile
de Bully-Grenay

On sait de quels soins jaloux étaient entourés les volatiles chers au cœur et au divertissement moral de nos vaillants mineurs. Nous disons mineurs, parce que ceux-ci s'intéressent particulièrement à ce sport, bien qu'il soit l'objet d'amateurs très nombreux et appartenant à toutes les classes de la société.

La guerre, la sauvage guerre fut pour les pigeons aussi implacable que pour les humains. Dans notre région ravagée, après l'armistice, il ne restait plus ni pigeons ni pigeonniers. Nos coulonneux ont donc fait l'impossible et prodigué les plus grands efforts,, parfois très coûteux, pour reconstituer leurs pigeonniers et les garnir de sujets d'élite pour reprendre le sport colombophile qui leur était si favori avant 1914.

A Bully-Grenay et les environs, il y a aujourd'hui une fédération de sociétés colombophiles qui ont été reconstituées après guerre, et qui comptent de nombreux sociétaires et amateurs. On compte : « L'Avenir », siège chez M. Guillaume, rue de Vermelles ; « Le Pigeon Noir », siège chez M. Brassart, au n. 5 ; « La Plume d'Or », siège chez Marquigny Jules, route du n. 5 ; « L'Emulation », siège chez M. Lebihan ; « Le Martinet », chez M. Ansart, à la fosse numéro 5 ; « Le Messager », siègechez M. Marpres en une fédération dite des trois cités, dont fin, rue de Loos. Ces six sociétés qui sont groupe le siège, est rue de Vermelles, chez M. Guillaume, le président d'honneur, le grand animateur et organisateur qui, pour ses mérites colombophiles fut fait, en 1921, Chevalier du Mérite agricole, groupent ensemble plus de 600 sociétaires, avec un ensemble de plus de 4.000 pigeons déclarés, sans compter ceux des environs.

La Société « L'Avenir » fut fondée en 1906 par M. Guillaume, et reconstituée en 1919. Les autres se reconstituèrent aussitôt après et des concours furent repris avec une importance qui s'accroît sans cesse.

Pour l'année 1923, la Fédération a organisé 32 grands concours. Quelques-uns ont déjà eu lieu et furent couronnés d'un succès considérable, surtout celui du 27 mai dernier, de la Société « L'Avenir », sur Orléans, avec 1.240 pigeons et 191 prix avec un enjeu de 21.854 fr. Un autre sur Chartres, a la Société « Le Martinet », groupa 854 pigeons avec 124 prix et 15.000 francs d'enjeu ; un autre de la Société « La Plume d'Or », sur Chartres aussi, groupa 874 pigeons, avec 16.500 francs d'enjeu. Pour l'ensemble des concours organisés cette année par la Fédération, l'enjeu atteindra près de 400.000 francs avec de nombreux et jolis objets d'art. Les plus petits concours n'ont pas un enjeu moins de 3 à 4.000 francs.

Notons qu'un grand concours aura lieu le 22 juillet prochain, sur Chartres, et pour le succès duquel M. Guillaume, le président de la Société « L'Avenir » et de la Fédération, s'emploie de toute son activité. A ce grand concours, 1.000 francs de prix sont garantis avec objets d'art, constateur et même — il en est fortement question — une automobile sortant des usines Citroën. L'enjeu de ce concours sera donc considérable et les amateurs seront certainement nombreux.

La Société « L'Avenir » a d'ailleurs battu le record de la mise en loge.

Les 1.240 pigeons du concours du 27 mai ont été bagués et mis au panier en moins de trois heures, avec un seul bureau.

Jusqu'ici le temps ne s'est guère montré favorable, et c'est ce que déplorent nos vaillants coulonneux de Bully-Grenay qui, à juste titre, peuvent être considérés comme les plus méritants et les plus nombreux de l'arrondissement de Béthune.

J. B. C.

JUSTICE DE PAIX

Paris, 9. — Par décret en date du 8 juin, sont nommés juges de praix de : Merville (Nord), M Marie, juge de paix à La Bassée.

La Bassée (Nord), M. Raieter, ancien greffier du tribunal de commerce.

Sont rapportées les dispositions du décret, en date du 19 mars 1923, par lesquelles ont été nommés juges de paix de :

Haubourdin (Nord), M. Dewailly, juge de paix de Seclin.

Seclin (Nord) M. Buggiery, juge de praix d'Orchies.

La Journée Sportive

Les manifestations sportives d'aujourd'hui

ROUBAIX. — Parc Jean Dubrulle, à 15 heures, grande réunion d'athlétisme, avec la participation des principaux champions de France, du Nord et de Belgique.

— Salle des Fêtes Municipales rue de l'Hospice, gala de boxe, organisé par l'Académie des Sports, direct. E. Dubus. Au programme : Détré-Vandoolaeghe ; Wanvalleghem-Dejaeghère ; Castelain contre Vaneslande.

LILLE. — A 9 h 30, assemblée générale ordinaire de la Ligue du Nord de Football-Association.

— Aux Abattoirs, de 9 à 12 heures et de 14 à 18 heures, grande exposition canine.

— A 14 heures, piste du Bois de la Deûle, Concours Hippique.

— 14 heures, Boulevard des Ecoles, jeu de balle entre les parties Wasmes et Frenu, 1re catégorie.

Cyclisme

Après le Criterium Cycliste

Le jeune coureur Louis Rouwrez, de Lens, qui a signé au contrôle de nuit et classé 37e dans le Criterium Cycliste du « Réveil du Nord », est prié de donner son adresse au secrétaire sportif du « Réveil du Nord ».

Le Grand Prix de Denain

Dimanche 29 Juillet 1923

On attend avec impatience le 3e Grand-Prix Cycliste de Denain, cette belle épreuve mise sur pied par l'active société d'éducation physique de Denain, qui se disputera le dimanche 29 juillet 1923 sur 150 kilomètres entre les meilleures pédales d'outre-Quiévrain et de chez nous.

Ce Grand-Prix, richement doté de prix en espèces sera ouvert à tous les coureurs internationaux. Son succès est d'ores et déjà assuré.

Les demandes de renseignements reçus jusqu'à ce jour laissent augurer le plus franc des succès.

Tous les renseignements relatifs à cet important évent doivent être demandés au dévoué sportsmen Oscar Gordien, Mairie de Denain, toujours sur la brèche sportive.

LA COURSE ANICHE-IWUY

Un groupe de sportsman et de commerçants organise une course cycliste sur le parcours Aniche-Iwuy, soit 28 kilomètres.

Cette épreuve est réservée aux coureurs du canton. Tout coureur ayant déjà remporté un premier prix sera handicapé de deux minutes.

Les inscriptions, 3 francs, seront reçues chez M. Aimé Saufpart, 121, boulevard Drion, à Aniche.

L'EPREUVE DU CYCLO-CLUB DE NEUVILLE

Le 1er juillet prochain, le Cyclo-Club de Neuville-sur-Escaut, fera disputer un circuit de 7 kil. 500 à parcourir 10 fois, soit 75 kil. Cette course est ouverte à tous coureurs n'ayant jamais été classé dans une épreuve de 100 kilomètres.

Une somme de 300 francs de prix en espèces récompensera les vainqueurs.

Le Grand Prix Jean Thomann et Hercule

La Municipalité de Grenay organise le 24 juin prochain, sous le contrôle de l'U. V. F., le **Grand-Prix Jean THOMANN et HERCULE**, sur un parcours d'environ 200 kilomètres et doté de 2.000 francs de prix, dont ci-dessous la liste.

1er prix, bicyclette de course **Jean THOMANN** ; 2e, bicyclette de course **HERCULE** ; 3e, 200 fr. en espèces (Prix de la Commune) ; 4e, 150 fr. id. ; 5e, 100 fr. id. ; 6e, 75 fr. id. ; 7e, 50 fr. id. (Prix de M. Picard, entrepreneur), etc., etc.

L'épreuve est ouverte à tout coureur licencié départemental 1re, 2e, 3e, 4e catégories et débutants et amateurs non-licenciés des départements du Pas-de-Calais, du Nord et de la Somme. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident. Les inscriptions seront reçues jusqu'au 23 juin, à la Mairie de Grenay ou chez M. Blotteau, marchand de cycles à Grenay (Pas-de-Calais). Droit d'inscription, 4 fr. Le numéro d'inscription sera celui du dossard.

Itinéraire : Grenay, Vermelles, Béthune, Bruay, Saint-Pol (contrôle volant), Arras (contrôle fixe), Souchez, Bully-Grenay (contrôle fixe ravitaillement), Vermelles, Béthune (contrôle volant), Nœux, Arras-Ste-Catherine (contrôle volant), Lens (contrôle volant), Loos-en-Gohelle, Grenay (arrivée). Remise des dossards à 9 heures.

Le départ aura lieu à 9 h. 30. Le règlement sera lu avant le départ.

Les contrôles de Lens et de Béthune seront tenus par les correspondants du « Réveil du Nord » : Trognon et Colbaert.

Boxe

BATTLING-SIKI AU PAYS « SEC »

Un bruit court depuis quelques jours. Il ne s'agirait rien de moins d'un voyage de Batling-Siki, champion du monde, poids mi-lourds, aux Etats-Unis.

Siki aurait reçu du promoter yanke Tex Rickard des offres alléchantes, pour combattre en Amérique.

Il s'embarquerait pour le Nouveau-Monde, après son combat contre Morelle, l'excellent entraîneur de Mascart, qui se disputera le 16 juin au Vélodrome d'Hiver, à Paris.

Le Sénégalais s'installerait au camp d'entraînement à Manhasset, sous la direction d'Eudeline, manager de Criqui.

Siki serait de retour en septembre, pour être prêt à affronter Georges Carpentier, au profit des Laboratoires. Attendons des précisions.

ON LANCE DES DEFIS

Dubois Eugène, 57 kilos, de Liévin et Dubois Voltaire, 36 kilos, de Liévin, lancent un défi à n'importe quel boxeur amateur du Nord et du Pas-de-Calais. Dubois Eugène renouvelle ses défis à Gilleron de Liévin et à Chevallier, de Fouquières-lez-Lens.

Prière de répondre d'urgence à M. Henri Florent, manager, Fosse n. 3, Liévin, Pas-de-Calais.

Cynophilie

POUR LES LABORATOIRES

Participer à une bonne œuvre et intéresser le public Lillois, voilà le double but que se propose d'atteindre la Société Canine Lilloise en organisant au Palais-Rameau les 8 et 9 juillet, son grand concours de Chiens de Défense au Profit des Laboratoires.

Est-il besoin de dire que cette manifestation s'annonce comme devant avoir un très gros succès qui, en effet, ne voudra s'associer à l'œuvre si française de secours aux Laboratoires tout en assistant à un spectacle aussi rare, qu'intéressant.

Les meilleurs chiens de Défense Belges et Français seront réunis, en effet, ces jours-là au Palais-Rameau et la lutte entre les concurrents promet d'être aussi chaude qu'attrayante.

Les amateurs qui voudraient inscrire leur chien pour ce concours sont priés de se hâter. La clôture des inscriptions, vu le nombre de demandes, sera certainement avancée.

Inscriptions et tickets d'entrée au prix de 2 francs, au Secrétariat, 17, boulevard Montebello, Lille.

Hippisme

COURSES A AUTEUIL

1re Course. — 1. Gravity (Petit), g. 31.00, p. 14.00 ; 2. Tartufe (Barré), p. 13.50 ; 3. Léonor (Mitchell), p. 26.00.

2e Course — 1. Onyx II (Hardy), g. 16.50, p. 13.50 ; 2. Surbiton (Rovella), p. 34.50 ; 3. Saint-Savin (Biolfo), p. 26.50.

3e Course. — 1. Virulent (Benson), g. 297.00, p. 64.50 ; 2. Bapaume (Thibault), p. 27.50 ; 3. Astrée (Biolfo), p. 33.00.

4e Course. — 1. Xophime (Petits), g. 100.00, p. 28.00 ; 2. Palestry (Hervé), p. 25.00 ; 3. Coroll (Vayer), p 43.50.

5e Course. — 1. Happy go Lucky (Haes), g. 86.50, p. 26.50 ; 2. Forearm (Niaudot), p. 95.00 ; 3 Bateau (Wootton), p 36.00.

6e Course. — 1 Dellys (Delvaud), g. 17.50, p. 17.50 ; 2. Auzon (Rodhain), p. 27.50.

Syndicat d'initiative de Tourisme

L'ASSEMBLEE DE LA FEDERATION DU NORD AURA LIEU LE 1er JUILLET, A BOULOGNE

Le 1er juillet, aura lieu à Boulogne-sur-Mer, l'assemblée générale annuelle des 24 syndicats d'initiative de la Fédération du Nord des Syndicats d'initiative de tourisme.

A cette assemblée, seront représentés les grandes Associations touristiques françaises par M. Mahieu, secrétaire général du ministère des Travaux Publics ; M. le docteur Gariel, vice-président du Touring-Club de France ; M. Audigier, secrétaire général de l'Union des Fédérations des Syndicats d'initiative de France et des Colonies ; M. Paul Roger, secrétaire général du Syndicat d'initiative de Paris et de la région parisienne ; M. Monticon, secrétaire général de la Fédération Normande, etc., etc.

C'est au cours de cette assemblée que seront prises les décisions concernant l'assemblée générale des Fédérations des Syndicats d'initiative de France et des Colonies, qui aura lieu dans la région du Nord, en septembre 1924 et qui comprendra un grand circuit faisant toute la côte, depuis Le Tréport jusqu'à Bray-Dunes et se terminera par une grande assemblée générale, présidée par M. le Ministre des Travaux Publics, assemblée qui aura lieu à Lille.

La Fédération du Nord des S. I., qui ne compte que deux années d'existence, a vu passer son budget général, qui était en 1921 de 217.000 fr. à 431.000 en 1922.

Les impôts en Régions libérées

Notre ami Léon Escofier, député du Nord, avait attiré l'attention du Ministre des Finances sur les modérations qu'il y avait lieu d'apporter dans le recouvrement des impositions des contribuables des régions libérées.

Aujourd'hui, le Ministre fait savoir au député du Nord qu'il examinera sans retard et avec le plus grand soin les revendications à lui soumises et qu'il recherchera le moyen d'accorder aux contribuables des régions libérées les délais qu'ils sollicitent.

Larousse mensuel

SOMMAIRE DU N° 196 (JUIN 1923)

Arbres forestiers, par M. F. Gagnepain. — Beaudelaire, par M. E. Magne. — Cités-Jardins, par M. Pierre Monnot. — Confédération des travailleurs intellectuels, par M. Léon Goulette. — Histoire du costume antique, par M. Louis Coquelin. — Mgr Duchesne, par M. P. Waltz. — Gazogènes auto-réducteurs, par MM. G. Lainel et C. Dubosc. — La Princesse de Lamballe, par M. Combes de Patris. — Lecomte du Noüy, par M. Robert Rey. — Panarabisme, par M. R. Labonne. — Politique intérieure et extérieure, par M. Jules Cerbault. — Le père du cardinal de Richelieu, par M. Emile Magne. — La Russie des tsars pendant la Grande Guerre, par M. Maxime Petit. — Camille Saint-Saëns, par M. André Cœuroy. — La Hausse des cours du sucre, par M. Camille Meillac. — Uranium, par M. Marcel Molinié.

28 pages, 145 gravures, 2 planches en couleurs (Arbres forestiers). Le numéro, 2 fr. 50. En vente chez tous les libraires et Librairie Larousse, 13-17, rue Montparnasse, Paris (6e).

GUIDE INDICATEUR LOUIS MASSON — CONSULTEZ LE — LE PLUS PRATIQUE — Couverture ROUGE — EN VENTE PARTOUT

FEUILLETON DU 11 JUIN 1923 — N° 68

LA MANGEUSE DE CŒURS

GRAND ROMAN D'AMOUR ET DE PASSION — PAR JEAN DEMAIS

DEUXIEME PARTIE

Du Bonheur sur des Ruines...

(Suite)

Mais oui... un homme de son rang, disposant de tout son temps et des formidables moyens d'action que donne la richesse, n'avait pas d'autre route à suivre que celle dont Andrée venait de lui montrer le but...

Quelles satisfactions il pouvait y rencontrer... autrement douces et profondes que toutes celles qu'offre la vie superficielle et vide de l'homme du monde seulement occupé de ses plaisirs...

Sans compter qu'au bout de cette route, Andrée le lui avait suffisamment laissé entendre, il y avait le bonheur d'être enfin aimé de cette créature, décidément bien énigmatique, et la dernière, semblait-il, dont il aurait pu attendre de pareilles exhortations...

Il n'y avait toujours dans les paroles de sa femme que cinq mots dont le sens mystérieux continuait à lui échapper : « Vous avez beaucoup à réparer ».

Réparer ! Lui ! quoi ?

Qu'avait-il fait de mal ? et à qui ?

Qu'il eût à rattraper du temps perdu, il ne songeait pas désormais à le contester...

Mais rattraper le temps perdu, cela ne s'appelle pas réparer.

On répare un crime, une faute, une violenie... on ne répare pas le néant...

Or, sa vie antérieure, c'était le néant : il ne s'y était rien passé, il venait justement de l'apprendre.

Cette énigme devait le poursuivre longtemps encore au cours de cette soirée qui s'achevait si différemment de ce qu'il avait espéré... Andrée, enfermée là-haut, toute seule, dans sa chambre de jeune mariée... et lui, qui aurait dû se trouver à cette heure auprès d'elle, demeurant à méditer sur sa destinée, sur son passé, et sur son avenir... tout en arpentant d'un pas nerveux le salon où il était demeuré après le départ de la jeune femme.

Ce fut seulement en entendant l'église lointaine de Marsange égrener lentement, dans le calme reposant de ce beau soir, les douze coups de minuit, qu'il songea à mettre fin à ses réflexions.

Il se sentait un peu las... et une nuit de sommeil, après l'émouvant choc qu'il venait de recevoir sur la conscience, lui ferait grand bien...

Avant de monter jusqu'à sa chambre, séparée de celle d'Andrée par un petit boudoir qui devait probablement, dans l'esprit de la jeune femme, constituer à la fois un terrain neutre et une frontière jusqu'à nouvel ordre infranchissable, il alla encore une fois soulever le rideau d'une des grandes fenêtres donnant sur le parc.

Dehors, la lune, parvenue au zénith, continuait à répandre sa lumière blanche sur la pelouse du château qu'elle semblait couvrir d'une nappe neigeuse et ouatée.

Sur des socles de pierre, des statues de marbre s'érigeaient dans cette clarté radieuse, se découpant sur le fond plus sombre des grands arbres touffus de la Futaie.

C'était là, dans ces allées blanches allant se perdre sous les rameaux feuillus des bois voisins, qu'il rêvait tout à l'heure de sentir défaillir entre ses bras la femme tant désirée...

Hélas !... ce n'était qu'une illusion vite envolée !

Les cailloux des allées ne crisseraient pas encore sous les pieds de deux amants enlacés...

Les nymphes et les faunes de marbre ne verraient pas encore leurs lèvres se joindre...

Et la ramure des taillis n'étoufferait pas encore le bruit de leurs baisers...

Ce serait pour plus tard... beaucoup plus tard... quand il aurait mérité son bonheur...

Et un profond soupir vint aux lèvres de l'amoureux déçu... tandis qu'ayant laissé retomber le rideau, il prenait lentement le chemin de sa chambre...

Dès le lendemain, la vie des deux époux s'organisait sur les bases qu'avait implicitement fixées Andrée au cours de son explication avec Guy...

Aux yeux des gens de leur maison, ils étaient bien deux jeunes mariés s'entendant à merveille et n'ayant d'autre joie que de se trouver réunis...

A la faveur d'un début d'été splendide, ils entreprenaient tantôt de bonnes promenades à pied dans les bois entourant le château, tantôt de longues randonnées en automobile à travers le pays bourguignon qu'ils ne connaissaient encore ni l'un ni l'autre.

Et qui les voyait alors passer, l'un près de l'autre, pouvait songer :

— Encore deux amants heureux !...

De leur entretien de la première soirée passée à la Futaie, il n'était plus question entre eux... comme s'ils s'étaient mis d'accord pour ne pas revenir sur un sujet interdit.

Et Andrée, si elle avait été sincère, en parlant comme elle l'avait fait alors et si, dans son chagrin constant d'être séparée de son cher petit Jeannot, elle avait eu le cœur de se réjouir de quelque chose, pouvait s'applaudir de penser que ses paroles avaient frappé juste et au bon endroit.

Guy, en effet, semblait déjà ne plus être le même homme.

Il avait des distractions soudaines au passage sur la route d'un vieux paysan courbé par l'âge, à la vue d'une chaumière croulante de vétusté, à l'audition d'une plainte d'enfant pleurant dans une cour de ferme...

Andrée l'avait même surpris causant avec la femme du métayer de la Futaie, une malheureuse fêlée avant l'âge par six maternités successives, entre les mains de qui elle l'avait vu finalement verser tout le contenu de ses poches...

Enfin, il semblait découvrir tout à coup pendant de longs instants devant un panorama le charme de la nature, méditant parfois rama de champs et de prés semés d'arbres en fleurs... ou s'attardant à écouter le chant des rossignols dans les arbres du parc...

Il y avait une semaine déjà que les deux jeunes gens étaient à la Futaie, menant cette double existence d'époux unis dans le jour et devenus des étrangers la nuit, quand le hasard d'une promenade à pied, le long de l'Ourche, les amena, à quelques kilomètres de Marsange, à peu de distance d'un vieux manoir s'élevant au faîte d'une petite colline escarpée, d'où cette demeure dominait toute la vallée environnante....

C'était une de ces rustiques gentilhommières comme on en rencontre encore de temps à autre dans ces coins perdus de nos vieilles provinces françaises et que la fantaisie de leurs possesseurs a transformées tantôt en bergeries, tantôt en fermes.

Celle-là n'était devenue ni l'une ni l'autre.

Elle avait conservé le caractère de sa destination primitive, et semblait un vestige oublié d'un passé désuet.

De l'endroit où s'étaient arrêtés les promeneurs pour l'examiner, elle paraissait complètement abandonnée.

Et quand ils eurent lentement gravi un raidillon serpentant entre des pieds de vigne laissés en jachère et dont les rameaux n'ayant certainement pas été taillés depuis leur ise, ils constataient qu'effectivement depuis d'inombrables années, s'entremêlaient toutes les ouvertures du vieux logis étaient closes... mais qu'une de ses ailes, minée par l'âge, s'était effondrée sur elle-même, constituant une énorme brèche par où l'on pouvait s'introduire comme on le voulait dans la maison...

— Oh ! visitons cette demeure ! proposa Andrée...

« Les ruines m'ont toujours attirée... Elles m'impressionnent comme le feraient de vieillards qui auraient vu naître ou mourir plusieurs générations et ne demanderaient qu'à narrer leurs souvenirs.

« Celles-ci nous raconteront peut-être de belles choses...

Guy acquiesça.

Ayant aidé sa compagne à escalader l'amas des vieilles pierres branlantes obstruant à demi la brèche, il la guidait alors dans l'intérieur du manoir...

Il était désespérément vide, comme il était aisé de le prévoir...

Pas un meuble, pas un rideau, pas même un clou s'y subsistait de ce qui l'avait jadis empli.

Et l'on devinait cependant que la vieille demeure avait dû connaître un certain luxe, rien qu'à la délicatesse de ton des peintures subsistant encore sur quelques murs, notamment dans ce qui avait été le salon et la chambre des maîtres du logis...

Par contre, il était abondamment empli de poussière et orné de fantastiques toiles d'araignées dont on voyait parfois les habitantes, au bruit des pas des visiteurs, disparaître de toute la vitesse de leurs longues pattes velues...

Des rats et des souris hantaient également ce lieu sinistre, et les deux jeunes gens virent quelques-unes de ces bestioles se sauver à leur approche et s'enfoncer dans les trous que leurs petites dents acérées avaient depuis longtemps creusés dans les planchers...

(A suivre)